



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Objecteurs de conscience

Question écrite n° 47694

Texte de la question

M. Claude Gaillard souhaite appeler l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales au sujet des inquiétudes de certaines associations quant à la prise en charge des objecteurs de conscience. En effet, ces associations viennent de recevoir un courrier leur faisant part que 1 700 francs par mois serait désormais à la charge des structures accueillant des jeunes appelés-objecteurs. De ce fait, ces organismes craignent un déséquilibre de prise en charge aggravé, alors que leur trésorerie connaissait déjà une lenteur des procédures de remboursement. Aussi, considérant leurs graves difficultés, il le remercie de bien vouloir lui préciser où en sont les discussions avec les associations, afin de prendre en compte les conséquences que tout cela pourrait entraîner sur leur activité.

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47694

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 360